

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de FOUGERES-VITRE
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 12 décembre 2022 à vingt heures sur la convocation du 7 décembre 2022 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

Date de publication : 07/12/2022

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, ROCHER Frédéric, TISON Nadine

Étaient absent : LEFORESTIER Cédric, STICKER Stéphanie

Excusés : PARENT Arnaud

Procuration : de PARENT Arnaud à PARENT Sophie

Mme. GUEROC Caroline a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, présentation de M. Frédéric BODET du service cartographique de Couesnon Marches de Bretagne sur « l'adressage » dans la commune.

11 communes sur 15 ont travaillé sur le dossier.

Le conseil devra créer une commission de plusieurs personnes. Il conviendra d'identifier les adresses des maisons et de procéder à leur numérotation en créant une base d'adresse nationale.

L'achat des plaques « numérotées » et les panneaux sera à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h50

Monsieur Le Maire demande si un point (don à la commune) peut être rajouté à l'ordre du jour. Le conseil à l'unanimité accepte ce rajout.

Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – CREDITS AU COMPTE 7391111

2022-49

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il convient d'enregistrer au compte 7391111 le dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs pour un montant de 1 212.00€

Les crédits sur ce compte n'avaient pas été prévus au Budget Primitif.

Afin de pouvoir enregistrer comptablement ce dégrèvement il convient de prendre une décision modificative présentée comme suit :

35244 Code INSEE	COMMUNE DE ROMAZY COMMUNE DE ROMAZY BP	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CREDITS AU CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	1 212.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 212.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391111 : Dégrevement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	1 212.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 212.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 212.00 €	1 212.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident cette décision modificative.

Présentation des propositions faites à Mme Le Nagard pour le maintien ou non de sa mise à disposition au SIRS

2022-50

Madame Le Nagard a demandé que sa mise à disposition au SIRS prenne fin au 31/12/2022.

Pour donner suite à cette décision, le conseil décide à l'unanimité la suppression des avantages octroyés par cette mise à disposition :

- Prime de 50€ mensuelle,
- Télétravail le mercredi matin.

Il est également mis au vote la révision du temps de travail de Madame Le Nagard pour le secrétariat de la commune. Il est proposé au conseil de passer de 23 heures par semaine à 21 heures par semaine soit 2 heures en moins par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil valide par 7 voix pour et 1 voix contre le nouveau temps de travail soit 21h/semaine.

Il a été évoqué de contacter le CDG35 afin de remplir la tâche de secrétariat du SIRS.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU

2022-51

Lecture de Monsieur Loïc BATAIS du rapport annuel du Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon (selon Véolia).

- Répartition des abonnés : +1.63% ;
- Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022, une augmentation de la facture de 3.48% pour un foyer consommant 120m³ d'eau ;
- Recettes : -2.95% en 2021 ;
- Qualité de l'eau : 100% conforme à la norme ;

- Rendement du réseau 89.2% en 2021 pour 86.9% en 2020 ;
- Indice linéaire de perte : 0.52 en 2020 et 0.41 en 2022 ;
- Le prix fixé pour 2023 sera de 4.82% en plus (pour 80m³ consommés 3.57€) ;
- L'abonnement était de 56€ et passe à 50€.

DON A LA COMMUNE DE ROMAZY

2022-52

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un don de 2 000€ au bénéfice de la commune de Romazy a été reçu.

Il est notifié dans le courrier accompagnant ce don que « *Cette somme pourrait servir à ceux qui s'investissent dans le Regroupement scolaire ou à minimiser la somme de la commune pour financer ce syndicat* ».

Monsieur Loïc BATAIS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 7 voix pour le don et assure qu'il sera employé comme notifié dans le courrier.

QUESTIONS DIVERSES

2022-53

a) **Planning des réunions du conseil municipal 1^{er} semestre 2023 :**

- Lundi 9 janvier 2023 à 20h00
- Lundi 20 février 2023 à 20h00
- Lundi 27 mars 2023 à 20h00

b) **Vœux du Maire :**

- Comme indiqué lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2022, la cérémonie des vœux du maire aura lieu le 14 janvier 2023 et sera suivie d'un repas.
- Traiteur : Monsieur MARTIN (Tremblay)
- Le prix du repas est fixé à 17€.
 1. 5€/repas pris en charge par la commune,
 2. 12 €/repas pour les participants.

c) **Filet de volley/badminton :** Monsieur Le Maire informe le conseil que le filet de Volley/Badminton du City Park a été déposé à l'école. Si une personne souhaite l'utiliser, il est à demander en mairie.

La séance est levée à 22h15

BESNARD Patrick	BATAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
			Absent
PARENT Arnaud.	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
Excusé			
STICKER Stéphanie	TISON Nadine		
Absente			